

AMAP de Roanne 2023

CONTRAT PAIN

Agriculture biologique certifiée par ECOCERT



L'ADHERENT

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :

TEL :
MAIL :

LES PRODUCTEURS



La ferme des Tragolins
Pascaline Lepetit, Jean-Rémi Collot
741 chemin des Cerfonneries
42460 Boyer
lafermedestragolins@riseup.net
07 81 15 40 18 / 06 21 82 58 96

L'adhérent souscrit un contrat d'engagement pour les produits qu'il choisit ci-dessous.

Par ce contrat je manifeste ma solidarité avec Pascaline et Jean-Rémi, La Ferme des Tragolins, qui s'engagent à produire dans le respect de la charte des AMAP, à expliquer leurs méthodes de production en agriculture biologique et à porter les colis sur les lieux de distribution.

➤ Méthode de production

Notre ferme en polyculture élevage a pour objectif de trouver l'équilibre entre les productions animales et végétales. Nous cultivons en agriculture biologique 2 types de blé: un blé population, le Mutique du haut brionnais, et un mélange de blé du Jura, ainsi que du petit-épeautre. Nous complétons avec la farine de Seigle du moulin Gribory, également certifiée biologique.

Au pur levain et cuit au four à bois, le pain a une bonne conservation, et supporte bien la congélation.

➤ Contrat d'engagement

L'adhérent choisit un format et une formule, et s'engage à venir retirer son panier « pain ». En cas d'absence, il pourra le faire récupérer par une tierce personne. Le présent contrat doit être dûment rempli et doit être renvoyé par mail ou remis en main propre, aux producteurs. Le producteur s'engage à livrer aux heures et aux dates indiquées.

➤ Conditions de règlement

Le paiement se fait en avance. L'adhérent choisit de faire 1, 5, ou 10 chèques. Les paniers non retirés ne seront pas remboursés.

➤ Dates, lieu et horaires de distribution

- Les livraisons auront lieu du jeudi 16 février au jeudi 21 décembre 2023.
- **pas de livraisons aux dates suivantes 4 mai/ 18 mai/ 13 juillet/ 17 août/ 9 novembre, ainsi que 2 autres dates encore non définies pour imprévus et congés, soit un total de 38 livraisons.**
- **Le 16 et le 23 février, il y aura également du pain à la vente pour découvrir notre gamme.**
- **A partir du jeudi 2 mars inclus, le pain sera uniquement sur contrat.**
- Les distributions auront lieu au Centre Social Moulin à Vent à Roanne, 16 bis rue du Mayollet à Roanne, le jeudi soir entre 18h et 19h (sous réserve de modifications).

➤ Composition des paniers

Le contrat porte sur la livraison hebdomadaire de pains de la ferme. Les pains sont **façonnés ou moulés**, en fonction de la place dans le four le jour de la fournée. Voici les formules proposées (pour toute autre demande, nous contacter). Possibilité de prendre plusieurs formules.

Format	Formule	Prix par semaine	Année 38 livraisons
500g	<ul style="list-style-type: none"> • Nature. Façonné ou moulé selon la fournée. 	2.50€	95€
	<ul style="list-style-type: none"> • Variété Alternance de pain 500g nature/ chanvre-tournesol/ raisins/ méteil seigle/noix/ graines de courge.... Façonné ou moulé selon la fournée.	3€	114€
	<ul style="list-style-type: none"> • Petit Epeautre. Moulé uniquement. 	3.50€	133€
700g	<ul style="list-style-type: none"> • Nature Façonné ou moulé selon la fournée. 	3.50€	133€
	<ul style="list-style-type: none"> • Variété Alternance de pain 700g nature/ chanvre-tournesol/ raisins/ méteil seigle-blé/noix... Façonné ou moulé selon la fournée.	4.20€	159.60€
	<ul style="list-style-type: none"> • Petit Epeautre. Moulé uniquement. 	4.90€	186.20€
1 kg	<ul style="list-style-type: none"> • Nature Façonné ou moulé selon la fournée. 	5€	190€
	<ul style="list-style-type: none"> • Variété Alternance de pain 1 kg nature/ chanvre-tournesol/ raisins/ méteil seigle-blé. Façonné ou moulé selon la fournée.	6€	228€
	<ul style="list-style-type: none"> • Petit Epeautre. Moulé uniquement. 	7€	266€

➤ Choix de votre panier

Formule.s choisie.s Prix par semaine	Année 38 livraisons Montant total	Paiement 1 fois	Paiement 5 fois	Paiement 10 fois
	Indiquer le nombre de livraisons si votre contrat commence en cours d'année.	Chèque débité en mars	Indiquer ici le montant de chaque chèque, et le mois d'encaissement au dos de ceux-ci.	Indiquer ici le montant de chaque chèque, et le mois d'encaissement au dos de ceux-ci.

Chaque adhérent s'engage à respecter le présent contrat, les statuts et le règlement intérieur de l'AMAP.

Réalisé à :

Le :

Signature de l'adhérent

Les producteurs :